

Politique fédérale

Marie-Hélène Gaudreau résume la session parlementaire

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle et présidente du caucus du Bloc Québécois, s'est entretenue avec le Journal afin de résumer la dernière session parlementaire, écourtée par le processus électoral et parsemée de préoccupations qui peinent à trouver réponse.

Dossiers réglés!

Le seul dossier vraiment réglé au cours de cette session parlementaire fut celui des thérapies de conversion. Ces thérapies, qui visent à changer l'orientation sexuelle d'une personne, ne sont fondées sur aucune donnée scientifique probante et ont des effets néfastes, surtout lorsqu'elles sont pratiquées chez des mineurs. Malgré les craintes au Bloc, plusieurs députés conservateurs ont voté en faveur du projet de loi visant à les interdire. La sanction royale a par ailleurs été obtenue. Madame Gaudreau a tenu à souligner l'efficacité du processus et se dit fière de voir cette interdiction en vigueur.

Les députés du Bloc ont également interpellé madame Freeland, vice-première ministre, au sujet des impacts de la PCU sur le supplément du revenu garanti. Plusieurs aînés subissent des pénalités injustes à ce sujet et le gouvernement libéral s'est alors engagé à effectuer des ajustements à

partir du mois de mai prochain.

Transferts en santé

Pour madame Gaudreau, ce fut le gros échec de l'automne. Le gouvernement Libéral a effectivement fermé la porte à une hausse des transferts en santé et ce, jusqu'en 2027. L'idée de tenter de faire des gains à la pièce ne permet par ailleurs pas de nourrir de grands espoirs à ce sujet.

Le plus dur

Le plus difficile pendant cette session parlementaire, selon madame Gaudreau, était de voir des citoyens souligner des problématiques particulières alors que les leviers, soit les comités ou les services qui auraient normalement permis de les régler, étaient tout simplement absents. « Il y avait des cas urgents, mais tout était arrêté ».

Beaucoup de dossiers en suspens

À l'aube d'une cinquième crise forestière, alors que la région



Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle et présidente du caucus du Bloc Québécois

fait également face à des problèmes majeurs dans le dossier du logement, il semble que le Parlement piétine. La faute aux élections, qui ont coûté un temps précieux, et à la COVID-19, qui chamboule tout, jusqu'aux relations sociales et politiques qui ont normalement cours à Ottawa. En tout et pour tout, madame Gaudreau souhaite que les travaux reprennent le plus efficacement possible. Chose certaine, elle est en bonne position, à titre de présidente du caucus, pour faire avancer les enjeux propres à la région.

Immeubles de la MRC des Pays-d'en-Haut

Sainte-Adèle hausse les taxes de 67%

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Le 17 janvier dernier, la Ville de Sainte-Adèle adoptait un budget imposant une importante hausse du taux de taxation pour tous les bâtiments de la MRC situés sur son territoire, incluant le Centre sportif actuellement en construction. Le siège social de la MRC lui-même, ainsi que le bureau d'information touristique, sont également visés par l'augmentation des taxes.

Il semblerait effectivement qu'une majoration de 67% du taux soit imposée sur les bâtiments appartenant à la MRC implantés sur le territoire de Sainte-Adèle. La directrice générale de la MRC, Jackline Williams, attend des informations de la direction de la ville de Sainte-Adèle afin de préciser l'impact que cela aura, notamment sur le centre sportif.

À l'annonce de cette mesure, le préfet contenait mal sa frustration, soulignant que les maires et mairesses des villes et municipalités qui participent au projet de centre sportif ont été scandalisés d'apprendre cette décision, d'autant plus que la Ville de Sainte-Adèle profitera largement des bénéfices d'avoir sur son territoire un équipement de cette ampleur. Monsieur Genest promet que le conseil de la MRC verra à défendre les intérêts de tous les citoyens dans ce dossier. Rappelons que sur les 10 villes et municipalités composant la MRC des Pays-d'en-Haut, seule la Municipalité de Wentworth-Nord a décidé de ne pas prendre part au projet de centre sportif.

En entrevue avec le Journal, monsieur André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, a été en mesure de donner certaines précisions. C'est un règlement spécial, qui a été adopté lors de l'assemblée régulière qui a suivi l'adoption du budget, qui prévoirait cette hausse. On attend toujours la copie officielle dudit règlement.

La mairesse de Sainte-Adèle

Michèle Lalonde, mairesse de Sainte-Adèle, a donné plusieurs précisions au

Journal quant à l'adoption de ce règlement. La taxe payée par la MRC, à la suite des discussions avec cette dernière, passera de 0,60 \$ à 1,00 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, alors que la Ville aurait été dans son droit d'exiger jusqu'à 1,85 \$ par 100 \$ d'évaluation. Par ailleurs, madame Lalonde aurait fait l'annonce de son désir de mettre de l'avant une telle mesure dès la campagne électorale de l'automne dernier.

Pour la mairesse Michèle Lalonde, il est évident que la Ville bénéficiera de certaines retombées économiques dues à la présence du centre sportif sur son territoire. Il n'en demeure pas moins que plusieurs travaux ont dû être faits et payés par la Ville pour l'accueillir, soit des travaux d'aqueduc et la construction d'un trottoir qui reste à venir, mais qui engendrera vraisemblablement des coûts de l'ordre de 650 000 \$.

Madame Lalonde indique également que la méthode de calcul de la quote-part du centre sportif, au prorata de la population plutôt que de la richesse foncière, fait de Sainte-Adèle la principale payeuse des coûts qui y sont liés, à hauteur de plus de 30%. D'abord estimés à 1,1 million de dollars par année, ils ont été annoncés à hauteur de 945 000 \$ pour les mois de juin à décembre 2022 seulement, ce qui permet de projeter qu'ils seront plutôt de l'ordre de 1 620 000 \$ annuellement, sans considérer la hausse de taxes. Elle s'est par ailleurs engagée, à la suite d'une discussion avec le préfet André Genest, à ramener les arguments de la MRC à la table de son Conseil dès lundi.

Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides

Aider plus, aider mieux!

Benoît Guérin

À partir de maintenant jusqu'au 17 avril 2022, il est possible de contribuer à la mission de la Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides en vous procurant un billet pour son Super Tirage! Un grand prix de 10 000 \$ en argent sera tiré le 20 avril 2022 et seulement 400 billets seront en circulation au coût de 100 \$ chacun.

Depuis près de 20 ans, la Maison Aloïs vient en aide aux personnes vivant avec un trouble cognitif et à leurs proches aidants en offrant du soutien psychosocial, du répit de groupe, de l'information, du référencement ainsi que des activités pour briser l'isolement et renforcer le tissu social.

En mars 2020 les restrictions sanitaires mises en place pour contrer la pandémie ont contraint la Maison Aloïs à cesser le répit de groupe. Ce service étant essentiel au bien-être de la dyade proche aidant et personne aidée, la Maison Aloïs offre, depuis cette année, un service d'accompagnement répit à domicile.

Organisme unique en son genre, son impact sur la communauté est palpable.

Devant les besoins grandissants de la population, la Maison Aloïs a besoin de votre appui afin d'aider plus, aider mieux! Seulement 50% de ses revenus proviennent des subventions gouvernementales. L'auto-financement est donc primordial pour maintenir et améliorer l'accès aux services de l'organisme.

Profitez-en dès maintenant pour offrir une chance sur quatre cents de gagner 10 000 \$ aux gens que vous aimez tout en soutenant une cause importante. Tous les profits amassés



Jessica Desjardins, stagiaire; Guylaine Charlot, directrice générale; Caroline Lavoie, courtière immobilière Royal LePage Humania; Catherine Dupré, adjointe à la direction générale; Annie-Claude Aucoin, intervenante aux familles.

seront remis à la Maison Aloïs afin qu'elle puisse desservir un plus grand nombre de dyades dans ses locaux de Saint-Jérôme et dans un futur point de service dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

Obtenez vos billets sur le site web maisonalois.org ou communiquez avec la Maison Aloïs au 450 660-6225. – Merci à madame Caroline Lavoie, courtier immobilier Royal LePage Humania pour sa collaboration.